

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FloraGro® Professionnel General Hydroponics® 2-1-6

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : FloraGro® Professionnel General Hydroponics® 2-1-6  
**Code du produit** : 320000011166  
**Autres moyens d'identification** : S61420  
**Type de produit** : liquide

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lire l'étiquette avant l'emploi.

**Données relatives au fournisseur** : Hawthorne Canada Limited  
199 Bay Street Suite 5300 Commerce Court West  
Toronto, Ontario M5L 1B9  
Canada  
1-800-374-9376

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : Urgences médicales : 1-888-779-7919  
Accident et cas d'urgence Canutec : 1-613-996-6666

## Section 2. Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange** : Non classé.

### Éléments d'étiquetage SGH

**Mention d'avertissement** : Pas de mention d'avertissement.  
**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
**Prévention** : Non applicable.  
**Intervention** : Non applicable.  
**Stockage** : Non applicable.  
**Élimination** : Non applicable.

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** : Mélange  
**Nom chimique** : Pas applicable.  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

- |                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.                   |
| <b>Inhalation</b>            | : | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.  |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : | Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.   |
| <b>Ingestion</b>             | : | Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- |                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Inhalation</b>            | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Ingestion</b>             | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |

#### Signes/symptômes de surexposition

- |                              |   |                           |
|------------------------------|---|---------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Inhalation</b>            | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Ingestion</b>             | : | Aucune donnée spécifique. |

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- |                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| <b>Note au médecin traitant</b>  | : | Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| <b>Traitements spécifiques</b>   | : | Pas de traitement particulier.  |
| <b>Protection des sauveteurs</b> | : | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.   |

Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques du produit** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Aucune donnée spécifique.
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones

confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Mesures de protection</b>  | : | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  |
| <b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>                      | : | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.   |
| <b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b> | : | Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. |

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Contrôles techniques appropriés</b>                                | : | Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.   |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | : | Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

### Mesures de protection individuelle

- |                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
| <b>Mesures d'hygiène</b> | : | Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après |
|--------------------------|---|---|

avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage :** Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

### Protection de la peau

**Protection des mains :** Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Protection corporelle :** L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Autre protection cutanée :** Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire :** Non requis pour une utilisation normale et domestique.

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

**État physique :** liquide [liquide vert clair]

**Couleur :** Vert.

**Odeur :** Inodore.

**Seuil olfactif :** Non disponible.

**pH :** 3.5

**Point de fusion :** Non disponible.

**Point d'ébullition :** Non disponible.

**Point d'éclair :** Non disponible.

**Taux d'évaporation :** Non disponible.

**Inflammabilité (solide, gaz) :** Non disponible.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) :** **Seuil minimal:** Non disponible.  
**Seuil maximal:** Non disponible.

**Pression de vapeur :** Non disponible.

**Densité de vapeur :** Non disponible.

**Densité relative :** 1.138 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité :** Non disponible.

**Solubilité dans l'eau :** Non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	<b>Dynamique:</b> Non disponible. <b>Cinématique:</b> Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	:	Non disponible.

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
Matières incompatibles	:	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

##### Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible.

Yeux : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.

#### Sensibilisation

##### Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.

#### Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### **Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

#### **Effets chroniques potentiels pour la santé**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## **Rubrique 12. Informations écologiques**

#### **Toxicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### **Persistance et dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

#### **Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### Rubrique 14. Informations relatives au transport

Non classé comme dangereux

### Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

#### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.  
**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

#### Liste d'inventaire

**Canada** : Tous les ingrédients figurent sur la LIS ou ne sont pas tenus d'être inscrits.  
**États-Unis** : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA.

### Rubrique 16. Autres informations

#### Historique

**Date d'impression** : 10/01/2018  
**Date d'édition/Date de révision** : 00/00/0000



<b>Date de la précédente édition</b>	:	00/00/0000
<b>Version</b>	:	1.0
<b>Légende des abréviations</b>	:	ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogK <sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) NU = Nations Unies HPR = Hazardous Products Regulations

**Procédure utilisée pour déduire la classification**

Classification	Justification
Non classé.	

**Références** : Non disponible.

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.